

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Non soutenu

N° CD621

AMENDEMENT

présenté par
M. Cosson, Mme Josso, M. Ott et M. Pahun

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Ce rapport inclut une évaluation de l'impact de la tarification sociale par décile de revenu. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tel est l'objet du présent amendement.